



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E105730

VALABLE JUSQU'AU 23/04/2025

ÉDITÉ LE 24/12/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2012
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 21/08/2023
10 000

Raison sociale : SARL MISSLIN

2 RUE DES ARTISANS
68480 BOUXWILLER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2012B909

Téléphone : 03 89 08 22 69
Portable : 06 07 30 39 29

Fax :

Siret : 788 625 960 00018

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 40 8558 0

Site Internet : chauffage-sanitaire-misslin.com
E-mail : compta@misslin.alsace

Assurance Responsabilité Travaux :
THELEM ASSURANCES TDCB11010968

Responsabilité légale :
MISSLIN CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
THELEM ASSURANCES TRCB11010890

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Effectif moyen : 12 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/11/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	05/02/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	05/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.